

AVIS SUR LE PROJET DE CONCOMITANCE FGJ-FP

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

26 février 2020

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —



AVIS DE L'ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL SUR LE PROJET DE CONCOMITANCE FGJ-FP

Lors de la rencontre du Comité pédagogique de consultation (CPC) tenue le 16 décembre dernier, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a sollicité l'avis de l'Alliance sur le projet de concomitance FGJ-FP visant à permettre à des élèves de 15 ans ayant réussi leurs cours de langue d'enseignement, de langue seconde et de mathématiques de secondaire 3 de poursuivre leurs études secondaires au secteur de la formation générale des jeunes (FGJ) en concomitance avec des études au secteur de la formation professionnelle (FP). Notons que le Centre de services scolaire demande cet avis près de deux ans après avoir annoncé, en juin 2017, son intention de mettre en place un comité de travail pour établir ce projet. Les représentants de l'Alliance au CPC ont alors vivement dénoncé l'absence d'enseignantes et d'enseignants à ce comité de travail, alors qu'il est reconnu par le CSSDM dans la convention collective locale que « les enseignantes et enseignants sont les agents les plus impliqués dans l'enseignement et qu'ils participent à l'élaboration d'orientations et de politiques pédagogiques » (4-1.01).

D'une part, ce projet institutionnel a été mis de l'avant sans que l'Alliance ait pu constater que le CSSDM ait obtenu toutes les autorisations du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), notamment au chapitre des dérogations à la liste des matières. De même, l'Alliance n'a pu constater dans la documentation soumise à la consultation du syndicat que les processus de consultation et décisionnel dans les écoles et centres impliqués ont été dûment respectés.

Nous demeurons, dans ce contexte, fort préoccupés des effets que ce projet pourrait avoir sur les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants, sur les élèves ciblés, sur l'organisation scolaire dans les établissements et par conséquent, sur les conditions d'apprentissage des élèves. C'est dans cet esprit que l'Alliance a demandé avant et après avoir reçu la documentation fournie par le CSSDM d'obtenir des scénarios d'horaires pour les enseignantes et enseignants concernés, ce à quoi le CSSDM a d'abord répondu par courriel, puis à la rencontre du CPC du 3 février qu'elle n'était pas encore rendue à cette étape.

Cette situation est fâcheuse, car rien dans la genèse du projet ne permet de constater que des enseignantes et enseignants, potentiellement touchés par ce projet, ni leurs représentantes et représentants de l'Alliance n'ont, à ce jour, été considérés. Or, le même article de la convention collective locale est clair à l'effet que le CSSDM doit, afin d'assurer la qualité et l'efficacité de la participation des enseignantes et enseignants à l'élaboration d'orientation et de politiques pédagogiques, fournir aux représentantes et représentants des enseignantes et enseignants, dans un délai raisonnable, les informations pertinentes à l'objet sur lequel il y a participation.

Or, toute consultation authentique, est-il encore nécessaire de le rappeler, doit être accompagnée de toutes les informations pertinentes afin que la partie consultée puisse fournir des recommandations éclairées et que la partie qui consulte puisse véritablement se laisser influencer par ses recommandations. *A contrario*, nous assistons ici à ce qui a toutes les apparences d'une consultation fictive, élaborée pour la forme et dans le but pour le CSSDM de pouvoir affirmer qu'il y a bel et bien eu consultation. Comment la partie patronale peut-elle affirmer procéder à une consultation en bonne et due forme en ignorant l'élément principal qu'est la tâche de l'enseignante et l'enseignant que l'Alliance représente. Le CSSDM devrait aujourd'hui être gêné d'avoir carrément bâclé son travail en n'ayant pas su considérer et reconnaître les enseignantes et les enseignants que l'Alliance représente comme de véritables professionnels de l'enseignement en leur permettant de contribuer aux travaux en cours ou en fournissant toutes les informations aux fins d'une véritable consultation.

D'autre part, depuis la disparition du cours d'éducation au choix de carrière dans les écoles secondaires, l'information donnée aux élèves concernant les différents parcours scolaires est, dans bien des cas, très parcellaire et assumée principalement par des conseillers d'orientation qui ne suffisent pas à la tâche. Ce n'est pas les contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle imposés par l'ancien gouvernement libéral, dispensés par des enseignantes et enseignants déjà débordés, qui vont pallier le manque qui sévit dans les établissements scolaires. Dans ces conditions, il est légitime de se demander si les élèves sont en mesure de faire des choix éclairés. Nous sommes conscients que le décrochage scolaire se produit souvent vers l'âge de 15 ans et que des mesures doivent être entreprises pour lutter contre ce phénomène et ainsi favoriser l'instruction la plus complète possible du plus grand nombre d'élèves. Cependant, bien que l'Alliance reconnaisse certaines vertus à la concomitance FGJ-FP, il nous apparaît périlleux de déroger au cursus de l'élève sans l'assurance d'un retour possible au parcours de la formation générale.

En effet, le projet prévoit deux modèles proposés aux élèves, le parcours accéléré et la double diplomation. Toutefois, le cheminement à emprunter pour cette double diplomation n'est détaillé ni dans la documentation ni sur le site du CSSDM. Ce n'est qu'en consultant la page de la « Foire aux questions » qu'on peut voir la réponse à la question : « Est-ce que je pourrai avoir mon diplôme d'études secondaires? », à savoir : « OUI, si tu réussis français, mathématiques et anglais de 4^e secondaire en plus de ton DEP [...] il ne te manquera que la réussite de français et anglais 5^e secondaire. Ces cours devront être suivis à la formation générale adulte. » Qu'en est-il alors des 4 unités de la 4^e secondaire ou de la 5^e secondaire dans le domaine de l'univers social dont l'obtention est nécessaire dans les conditions d'obtention du DES à l'Éducation des adultes (EDA), tel qu'indiqué sur le site Web du MEES¹?

¹ En ligne au <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/bulletin-releve-diplome/releve-des-apprentissages/> (page consultée le 13 février 2020)

Outre cette information erronée, le CSSDM affirme sur son site Web que le diplôme obtenu à l'EDA a la même valeur que celui obtenu à la FGJ. D'abord, l'Alliance souhaite rappeler au CSSDM par le présent avis que les conditions d'obtention du DES à l'EDA et à la FGJ sont différentes : à la FGJ l'élève doit réussir les cours suivants en plus de la langue d'enseignement et la langue seconde de 5^e secondaire et de mathématiques de 4^e secondaire : sciences et technologie ou les applications technologiques de la 4^e secondaire, histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire, arts de la 4^e secondaire et éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire. La réussite de l'ensemble de ces cours n'est pas obligatoire à l'EDA. L'instruction des futurs citoyennes et citoyens à un tronc commun de connaissances est selon nous grandement affectée.

Ensuite, il importe pour l'Alliance de dénoncer la supercherie à laquelle se livre le CSSDM en évoquant un modèle de « double diplomation » parmi les modèles de concomitance proposés. Ce faisant, il dévalorise *de facto* le parcours de formation générale auprès d'élèves encore loin d'avoir atteint l'âge adulte et par ailleurs toujours soumis à l'obligation de fréquentation scolaire prescrite par l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). En effet, cette obligation n'existera plus lorsque l'élève en sera à l'étape de terminer son DES à l'éducation des adultes. L'Alliance constate donc que le Centre de services scolaire fournit de manière accélérée une main-d'œuvre plus jeune, moins instruite, mais qualifiée avec un diplôme que nous qualifions « à rabais » pour répondre à la demande de l'industrie plutôt que de veiller à former des citoyens instruits.

Finalement, nous ne sommes en effet pas sans savoir que dans son plan d'engagement vers la réussite (PEVR), le CSSDM doit atteindre certains objectifs poursuivis par le MEES dans sa politique de la réussite éducative, dont l'objectif de porter à 85 % d'ici 2030 la proportion des élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP). Avec un projet qui permet aux élèves de 15 ans et plus de s'en tenir à la réussite des trois matières que sont le français, l'anglais et les mathématiques, force est de constater que le CSSDM vise à faciliter et accélérer l'accessibilité aux programmes menant à un DEP. Le CSSDM met donc en place une structure favorisant également l'atteinte d'un autre objectif imposé par le MEES qu'elle reprend dans son PEVR, à savoir de réduire de moitié l'écart entre les taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves ordinaires d'ici 2030. Cet écart est présentement de 32,2 % et le CSSDM cherche à atteindre 25,3 % pour 2022 et 17 % pour 2030.

Il est évident pour l'Alliance que tous souhaitent que nos jeunes réussissent et qu'ils obtiennent un diplôme, soit le DEP ou le DES ou les deux, et ce, sans avoir à vivre le décrochage. Il est aussi souhaitable de faire connaître les différents programmes de la formation professionnelle aux jeunes, au même titre que les programmes collégiaux ou universitaires.

Encore une fois, on semble assister à la création d'un chemin parallèle où l'on veut amener le plus rapidement possible l'élève vers le marché du travail, non seulement sans prévoir des ressources additionnelles nécessaires, mais aussi en privant l'élève de certains cours offerts aux autres élèves de son âge. La mission première de l'éducation, qui est l'instruction, semble encore une fois délaissée au profit de la qualification.

On s'attend sans cesse que les profs en fassent toujours plus pour les élèves en difficulté. Plusieurs de ces élèves auront évolué dans leur parcours scolaire depuis la maternelle, sans avoir accès aux services nécessaires pour leur assurer une plus grande égalité des chances, principe pourtant enchâssé dans la LIP et répété d'avis en avis, de tribune en tribune par l'Alliance. Dans bien des cas, on compte sur les profs pour pallier ces lacunes. Plus tard, quand on constate les difficultés de l'élève à l'âge de 15 ans, on dirige celui-ci vers des raccourcis en souhaitant qu'il termine un parcours qualifiant, quel qu'il soit, dans le plus court laps de temps, de manière à quand même atteindre les objectifs et cibles de diplomation et de qualification fixés. Ne devrait-on pas plutôt s'attaquer en amont au problème en misant d'abord sur la prévention et l'intervention rapide?

En conclusion, l'Alliance désire souligner que depuis une quinzaine d'années, la réforme de l'éducation et son approche par compétences, la promotion automatique d'une année à l'autre, l'intégration massive des élèves HDAA en classe ordinaire sans les services suffisants ou adéquats n'ont certainement pas contribué à faire vivre de véritables réussites à l'élève et à lui offrir tout l'éventail de possibilités quant à son orientation personnelle et à son éventuelle place sur le marché du travail. Nous rappelons que c'est en amont qu'il faut s'attaquer à la problématique du décrochage scolaire en misant sur la prévention et l'intervention précoce. Si le CSSDM avait vraiment été sérieux dans son projet de concomitance, il aurait fourni toutes les informations nécessaires pour permettre à l'Alliance de faire une analyse en profondeur de son projet. Malheureusement, cela ressemble encore à une idée pour diplômé au rabais des élèves qui, si on leur avait donné l'éducation adéquate et l'instruction à laquelle tout enfant a droit dès son entrée à l'école, auraient pu changer le cours de leur vie.

L'Alliance a de sérieux doutes quant au succès de l'implantation de ce projet et suivra avec attention sa mise en œuvre en s'assurant qu'il ne se réalise pas au détriment d'une solide formation de base pour les élèves, de l'égalité des chances pour tous ainsi que du respect des conditions d'exercice des enseignantes et des enseignants.